

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 21 JUIL. 2026

ID : 005-200049203-20260703-2026_67CS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 3 JUILLET 2026

OBJET : 2026-67CS TE05

Lancement du marché dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la construction de centrales de production d'électricité d'origine renouvelable pour la Communauté de communes Champsaur-Valgaudemar

Nombre de membres légal	52
Nombre de membre en exercice	52
Nombre de membres présents	31
Nombre de membres présents en distanciel	5
Nombre de voix délibératives	39
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	39
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	25-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet à 9h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean-Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), PIQUEMAL Michel, FIGVED Paul, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, CLAEYMAN Jean-Pierre, PRAT Jean-Denis, LEPEINGLE Patrick, SALETTI Hélène, LESBROS Georges, LEYDON Louis, SALLEY Jean-Philippe, MOUTIER Gérard, FINE Franck, AILLAUD Gautier, CHEVAL Jérôme, DEPEYRE Jean, IANNACCONE Régis, MAXIMIN Christine (*deux voix : une pour le collège territorial de Serre-Ponçon et une pour le collège optionnel réseau de chaleur*), BONNAFFOUX Sébastien, ARNAUD Jérôme, DOU Jean-Claude, VAÏANO Gérard, ARNOUX Frédéric, VERRIER Jean Luc, MIOULANE Louis, ARNAUD Jean-Michel, SAUNIER Clémence, MICHEL Gérard, ANDRZEJEWSKI Henri, HAMACHA Stéphane, PIQUEMAL Michel.

Etaient en distanciel : LAGIER Pacôme, LAUBE Eric, LAPALUS Michel, TARDY Lionel (*deux voix : une en tant que titulaire pour le collège territorial du Rosanais Buëch, et une en tant que délégué suppléant pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien.

Soit onze collèges représentés par trente-neuf délégués sur onze collèges ayant cinquante-deux délégués légaux.

Etaient excusés : DUPORT Xavier, MAURIN Philippe, ALVES Alexandre, CHOPARD Baptiste, BLANCHARD Marc, GAILLARD Vincent, ACHIN Richard, COLLIN François, ROUIT Sébastien, CONSEIL Benoît, NICOLAS Elsie, JAUSSAUD Sébastien, GARCIN Bernard, BOURDEAUX Yvon, HOSSZU Jérôme, LAURENS Alain, EYSSERIC Serge, PINET Florent, MARCIEN Gilles, DOSSEUL Yoann, ARNOUX Anita, ROUIT Daniel, MATHIEU Jérémie, CHENAVIER Gérard, MESSENGER Joris, SIONNET Philippe, GAILLARD Vincent.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; PEYRON Magali, Secrétaire de direction ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; LEAUTHIER Thomas, Responsable agence Sud ; MERIC Marion, Responsable pôle énergie ; HAMADI Marie, secrétaire administrative.

Secrétaire de séance : Jérôme ARNAUD

OBJET : 2026-67CS TE05
Lancement du marché dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d’ouvrage publique pour la construction de centrales de production d’électricité d’origine renouvelable pour la Communauté de communes Champsaur-Valgaudemar

Vu les Statuts de Territoire d’énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2131-12 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;
Vu la délibération du 14 décembre 2023 autorisant le Syndicat à ouvrir à tout pétitionnaire son bouquet de services d’accompagnement à la transition énergétique défini par la délibération du 12 février 2021 ;
Vu la convention de mandat de maîtrise d’ouvrage déléguée pour la construction de centrales de production d’électricité entre le Syndicat et la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar, signée le 22 juillet 2025,
Vu la délibération de délégation du Comité syndical au Président 2026-35CS du 22 mai 2026,

Le Président expose :

Dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d’ouvrage déléguée qui lie le Syndicat et la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar pour la construction de centrales de production d’électricité d’origine renouvelable, le Syndicat envisage de réaliser des travaux de pose de cinq centrales photovoltaïques en toitures et ombrières sur les sites et selon les modalités suivantes :

Le détail est le suivant :

Site	Type de centrale	Coordonnées	Puissance envisagée	Type de travaux	Montant
SDIS St Bonnet	Toiture	44.679103, 6.082651	57 kWc	Désamiantage Couverture Photovoltaïque	193 000 €HT
Planète Champsaur	Toiture	44.6788, 6.082829	15 kWc	Désamiantage Renfort charpente Couverture Photovoltaïque	75 000 €HT
Bureaux ComCom	Toiture	44.681424, 6.075431	11 kWc	Photovoltaïque	20 000 €HT
Parking Centre aquatique	Ombrière	44.677092, 6.082527	114 kWc	Fondation Structure Photovoltaïque	205 000 €HT
Garages (Pont du Fossé)	Toiture	44.667162, 6.22564	72 kWc	Désamiantage Couverture Renfort charpente Photovoltaïque	246 000 €HT
TOTAL	-	-	269 kWc	-	739 000 €HT

Le montant prévisionnel estimé de l’opération s’élève à 739 000 € HT, soit en-deçà du seuil européen fixé pour les marchés de travaux soumis à appel d’offres, permettant ainsi le recours à une procédure adaptée conformément à l’article R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Le Président propose de lancer la procédure de passation et d’être autorisé à signer le marché correspondant, selon les modalités suivantes :

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 21 JUL. 2026

ID : 005-200049203-20260703-2026_67CS-DE



Caractéristique	Description
Nombre de lots	Allotissement 3 lots : - Photovoltaïque et ombrière - Désamiantage et couverture - Charpente
Durée prévisionnelle	5 mois
Délai d'exécution	Mai 2027 à septembre 2027

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Approuve** le lancement d'une procédure adaptée pour la passation d'un marché de travaux portant sur la pose de 5 centrales photovoltaïques en toitures et ombrières sur la communauté de communes Champsaur-Valgaudemar, dont les caractéristiques principales ont été exposées :
- **Autorise** le Président, après avis de la commission MAPA, à :
 - lancer la consultation des entreprises selon les modalités de la procédure adaptée ;
 - signer le marché de travaux à intervenir avec le ou les candidats retenus à l'issue de la procédure, ainsi que tout document afférent à son exécution (ordres de service, actes de sous-traitance, etc.) ;
 - procéder, le cas échéant, à la négociation avec les candidats dans le respect des principes de la commande publique
- **dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au budget principal,
- **Précise** que le Président rendra compte à l'assemblée de l'attribution du marché lors de la prochaine séance.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance,

Jérôme ARNAUD

Le Président,

Jean Claude DOU